



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

AVIS PUBLIC

Règlement 469/2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 16 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement intitulé :
« **Règlement numéro 469/2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021** ».
- 2.- Le règlement numéro 469/2023 a pour objet :
 - L'installation d'une clôture est obligatoire dans les zones commerciales.
 - Lorsqu'un terrain occupé par un usage du groupe d'usages « Commerce (C) » est adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par un usage du groupe d'usages « Habitation (H) » ou « Communautaire ».
 - Lorsqu'il s'agit d'enclorre un espace d'entreposage extérieur, dans ce cas, une clôture ajourée est exigée et les ouvertures ne peuvent dépasser 10 % de la surface répartie uniformément sur l'ensemble de la superficie couverte.
- 3.- Un certificat de conformité au schéma d'aménagement a été délivré par la MRC de Drummond lors du Comité administratif de planification de la MRC de Drummond le 7 novembre 2023.
- 4.- Le règlement peut être consulté au bureau de la greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults situé au 319, rue Principale, à Sainte-Brigitte-des-Saults, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 21^e jour du mois de novembre 2023.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Certificat de publication

Je, Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le **Règlement numéro 469/2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021** aux endroits prévus à cette fin le 21 novembre 2023 entre 9 h et 17 h, **conformément** à la Loi.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière